

Affaire suivie par : **Julien MONOT / SERVICE DE L'URBANISME**

DIVISION
Dossier n° DIV 2023 024 Autorisé le : 15 février 2024

Arrêté municipal n°24/013/DBA en date du 15 février 2024

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie ;
VU le Code des Communes de la Nouvelle-Calédonie, notamment les articles L 122-20 et L 122-21 ;
VU le code de l'Urbanisme de Nouvelle-Calédonie,
VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie ;
VU la délibération n°12/CP du 18 mars 2015 relative à la partie réglementaire du code de l'urbanisme de la Nouvelle-Calédonie ;
VU la délibération n° 28-2006/APS du 27 juillet 2006 portant réglementation des lotissements et des divisions dans la Province Sud ;
VU la délibération modifiée n° 25-2015/APS du 6 août 2015 relative au permis de construire et à la déclaration préalable en Province Sud ;
VU la délibération n° 52-2012/APS du 18 décembre 2012, approuvant la révision du Plan d'Urbanisme Directeur de la Commune de Dumbéa ;
VU la délibération n°2012/436 du 16 novembre 2012 approuvant le projet de Plan d'Urbanisme Directeur de la commune de Dumbéa.
VU la délibération n°438-2020/BAPS/DAEM du 22 septembre 2020 relative à la mise en révision du plan d'urbanisme directeur de la commune de Dumbéa,
VU la délibération n°2020/201/DBA du 13 mai 2020 habilitant le Maire à engager la procédure de mise en révision du Plan d'Urbanisme Directeur de la Ville de Dumbéa,
VU la délibération n°2023/251/DBA du 30 octobre 2023 arrêtant et rendant public le projet de Plan d'Urbanisme Directeur révisé de la ville de Dumbéa,
VU la délibération n°2023/216 du 12 octobre 2023 relative à la délégation de pouvoir du Conseil Municipal au bénéfice du Maire,
VU l'arrêté municipal n°23/612/DBA du 16 octobre 2023 portant délégation de fonctions et délégation de signature aux adjoints titulaires d'une délégation,
VU l'arrêté municipal n°23/613/DBA du 16 octobre 2023 portant délégation de fonctions et délégation de signature aux conseillers délégués,
VU l'arrêté municipal n° 20/348/DBA du 17 juillet 2020 portant délégation de fonctions et délégation de signature aux adjoints et à certains conseillers municipaux titulaires d'une délégation,
VU l'avis favorable de la Calédonienne Des Eaux référencé TEC/BE/VF/133/23 en date du 15 septembre 2023,
VU l'avis favorable de l'Electricité et Eau de Calédonie référencé 28801 23 en date du 3 octobre 2023,
VU le certificat de dépôt du Service Topographique et Foncier de la Direction de l'Aménagement de l'Équipement et des Moyens de la Province Sud, référencé 185497-2023/2-REP/DAEM en date du 2 février 2024.

Vu la demande de division présentée par :

Le Cabinet de géomètre experts SELARL NATHALIE GARRIDO

Déposée le : 4 septembre 2023

Pour des terrains appartenant à : Monsieur Enzo LOMBARDI